

Document:-
A/CN.4/SR.332

Compte rendu analytique de la 332e séance

sujet:
Autre sujets

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1956, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

COMPTES RENDUS DE LA HUITIÈME SESSION

331^e SÉANCE

Lundi 23 avril 1956, à 15 heures

SOMMAIRE

	Pages
Ouverture de la session	1
Adoption de l'ordre du jour provisoire	1

Président : M. S. B. KRYLOV, premier Vice-Président.

Présents :

Membres : M. Gilberto AMADO, M. Douglas L. EDMONDS, Sir Gerald FITZMAURICE, M. F. V. GARCÍA AMADOR, Faris Bey el-KHOURI, M. Radhabinod PAL, M. A. E. F. SANDSTRÖM, M. Jaroslav ZOUREK.

Secrétariat : M. LIANG, Secrétaire de la Commission.

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres de la Commission du droit international et se félicite de voir que la session coïncide avec une ère de coexistence pacifique et d'heureuse détente dans les relations internationales. En leur qualité de juristes, les membres de la Commission ont le devoir de souligner le rôle du droit international, qui constitue le moyen le plus efficace de résoudre un grand nombre des problèmes devant lesquels la communauté des nations se trouve placée. L'ordre du jour de la Commission est très chargé, et les points 1 et 2 — régime de la haute mer et régime de la mer territoriale — sont particulièrement importants.

2. M. Krylov tient à rendre hommage à M. Amado, dont les remarquables travaux ont permis de réaliser, dans une certaine mesure, l'accord sur la question de la largeur de la mer territoriale. Il n'ignore pas non plus la part active que, d'une façon générale, les membres de la Commission qui appartiennent à des pays d'Amérique latine ont prise à ses travaux. Il ne faut pas oublier, en effet, que les progrès qui ont été accomplis en matière de codification du droit international sont en grande partie dus aux efforts de juristes d'Amérique latine.

3. Exprimant l'espoir que les travaux de la Commission seront couronnés de succès, M. Krylov *déclare ouverte la huitième session de la Commission du droit international.*

4. Il déclare ensuite que, le Président, M. Spiropoulos, et plusieurs autres membres de la Commission étant absents, il serait peut-être préférable d'attendre leur arrivée avant de procéder à l'élection du bureau.

Il en est ainsi décidé.

5. M. AMADO, parlant au nom de ses collègues d'Amérique latine et en son nom personnel, remercie le Président de ses aimables paroles.

Adoption de l'ordre du jour provisoire (A/CN.4/95)

6. Le PRÉSIDENT exprime l'avis que, tous les membres de la Commission n'étant pas encore arrivés, il ne serait pas opportun de prendre une décision sur l'ordre dans lequel les questions inscrites à l'ordre du jour doivent être examinées, mais il aimerait connaître l'opinion des autres membres de la Commission sur ce point.

7. Sir Gerald FITZMAURICE estime que, la Commission devant soumettre à la onzième session de l'Assemblée générale un rapport sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire, il y aurait intérêt à examiner ces questions en premier lieu. En outre, tant que cet examen ne sera pas achevé, il vaudrait peut-être mieux ne pas prendre de décision sur les autres points.

La suite de l'examen de l'ordre du jour provisoire est renvoyée à une date ultérieure.

La séance est levée à 15 h. 25.

332^e SÉANCE

Mardi 24 avril 1956, à 16 heures

SOMMAIRE

	Pages
Election du Président et du Rapporteur	1
Ordre des travaux	2

Présidents : M. S. B. KRYLOV, premier Vice-Président ; puis M. F. V. GARCÍA AMADOR.

Rapporteur : M. J. P. A. FRANÇOIS.

Présents :

Membres : M. Gilberto AMADO, M. Douglas L. EDMONDS, Sir Gerald FITZMAURICE, Faris Bey el-KHOURI, M. Radhabinod PAL, M. A. E. F. SANDSTRÖM, M. Jaroslav ZOUREK.

Secrétariat : M. LIANG, Secrétaire de la Commission.

Élection du Président et du Rapporteur

1. Le PRÉSIDENT demande aux membres de proposer des candidatures à la présidence.

2. M. SANDSTRÖM propose M. García Amador.

M. García Amador est élu Président par acclamations et assume la Présidence.

3. Le PRÉSIDENT remercie la Commission de l'honneur qu'elle lui fait.

4. A la précédente session, il avait été décidé que M. François, Rapporteur spécial pour les questions auxquelles la Commission devait consacrer la plus grande partie de sa session, à savoir le régime de la haute mer et le régime de la mer territoriale, assumerait également les fonctions de Rapporteur pour la session. Le Président propose d'agir de même cette année et en conséquence d'élire M. François comme Rapporteur.

Il en est ainsi décidé.

Ordre des travaux

5. Le PRÉSIDENT demande aux membres de la Commission de faire connaître leurs vues au sujet de l'ordre dans lequel doivent être abordées les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire (A/CN.4/95). Il est indispensable de prévoir assez de temps pour l'établissement du rapport final sur le régime de la haute mer et le régime de la mer territoriale, qui doit être soumis à l'Assemblée générale à sa onzième session.

6. M. FRANÇOIS annonce qu'il a déjà préparé un rapport (A/CN.4/97) sur certains points du rapport final que la Commission doit présenter sur le régime de la haute mer et le régime de la mer territoriale. Il se propose également de rédiger un rapport complémentaire traitant des observations des gouvernements, qui sont parvenues très nombreuses au Secrétariat. Ce travail demandera à peu près une semaine, et il espère qu'il sera possible de différer l'examen des points 1 et 2 de l'ordre du jour jusqu'à ce que ce rapport ait été terminé.

7. Sir Gerald FITZMAURICE se demande si, entre temps, la Commission ne pourrait pas examiner le rapport de M. François (A/CN.4/97).

8. M. FRANÇOIS émet l'avis que la Commission pourrait commencer par le point 7: « Procédure arbitrale: résolution 989 (X) de l'Assemblée générale ».

9. M. LIANG, Secrétaire de la Commission, explique que, dans sa résolution 989 (X), l'Assemblée générale a invité la Commission à étudier les observations des gouvernements ainsi que les déclarations faites à la Sixième Commission concernant le projet sur la procédure arbitrale, et à faire rapport à l'Assemblée générale à sa treizième session. Elle a également décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa treizième session la question de la procédure arbitrale, y compris la question de savoir s'il serait souhaitable de convoquer une conférence internationale de plénipotentiaires pour conclure une convention sur ce sujet. M. Scelle, qui était le rapporteur spécial sur la procédure arbitrale, n'étant pas encore arrivé, il serait difficile d'aborder immédiatement l'examen de cette question.

10. M. AMADO estime que la Commission devrait s'attaquer sans retard à sa tâche primordiale, qui est d'en finir avec les points 1 et 2 de l'ordre du jour, et il ne voit pas pourquoi un échange de vues préalable ne pourrait pas avoir lieu sur le rapport de M. François (A/CN.4/97) puisque ce document est prêt, pendant que M. François travaille à la préparation du rapport complémentaire. Rien ne presse la Commission d'aborder le

point 7, puisqu'elle ne doit faire rapport à ce sujet qu'en 1958.

11. M. ZOUREK, tout en reconnaissant avec M. Amado que la Commission devrait aborder les points 1 et 2 de l'ordre du jour dans le plus bref délai possible, pense qu'au cours des prochains jours elle pourrait utilement commencer ses travaux par l'étude des points 7, 8 et 9, qu'il faudra de toute manière examiner à un moment quelconque de la session. Elle pourrait ensuite discuter de certaines questions d'intérêt général soulevées dans la première partie du rapport de M. François, par exemple celles qui sont énumérées au paragraphe 23, étant donné surtout qu'elle pourrait le faire sans avoir à se reporter directement aux projets d'articles eux-mêmes, sur lesquels les gouvernements ont communiqué leurs observations.

12. M. SANDSTRÖM partage l'avis de M. Zourek.

13. M. LIANG, Secrétaire de la Commission, explique que la note du Secrétariat sur le point 9, qui entraîne l'examen de certaines questions techniques, ne sera pas prête avant le début de la semaine prochaine. Aussi serait-il peut-être bon de commencer par le point 8, ce qui donnerait à M. Scelle la possibilité de se préparer à la discussion du point 7.

14. Le PRÉSIDENT suggère dans ces conditions que la Commission commence par le point 8, consulte M. Scelle dès son arrivée sur le moment où elle pourrait aborder le point 7, et passe ensuite au point 9. Sitôt prêt le rapport complémentaire de M. François, la Commission interrompra ses travaux et décidera alors de la manière dont elle devra aborder les points 1 et 2.

Les suggestions du Président sont adoptées.

La séance est levée à 16 h. 40.

333^e SÉANCE

Mercredi 25 avril 1956 à 10 heures

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Election du premier et du deuxième Vice-Président	3
Question de la modification de l'article 11 du statut de la Commission: résolution 986 (X) de l'Assemblée générale (point 8 de l'ordre du jour provisoire) (A/3028, A/CN.4/L.65)	3
Publication des documents de la Commission: résolution 987 (X) de l'Assemblée générale (point 9 de l'ordre du jour provisoire)	4
Régime de la haute mer; régime de la mer territoriale (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) (A/CN.4/97).	4

Président: M. F. V. GARCÍA AMADOR.

Rapporteur: M. J. P. A. FRANÇOIS.

Présents:

Membres: M. Gilberto AMADO, M. Douglas L. EDMONDS, Sir Gerald FITZMAURICE, Faris Bey el-KHOURI,